

Commerce et Artisanat

Direction des Affaires Culturelle

REF : COMMERCE2013003

Signataire : LL/NL/AD

Séance du Conseil Municipal du 11/07/2013

RAPPORTEUR : B.HEDJEM / A.HAFIDI

OBJET : Implantation d'un café culturel en centre-ville - Acquisition auprès de Messieurs KHETTAB et LAKHDAR du fonds de commerce situé 2 ter rue du Moutier à Aubervilliers.

EXPOSE :

Afin d'accompagner la transformation du centre ville « Aubervilliers Plaine des Vertus » décrite par l'architecte urbaniste Philippe Panerai, la ville a souhaité mené une requalification de son tissu commercial développant l'accueil de commerces structurants dans un urbanisme commercial adapté, en organisant des boucles de circulation et en facilitant les conditions de fonctionnement. C'est dans ce contexte que la Commune souhaite implanter un café culturel en centre ville.

En effet, face aux enjeux économiques, sociaux et culturels du Grand Paris, le café culturel d'Aubervilliers entend prendre une part active dans la redéfinition du maillage territorial en matière d'espaces de rencontre, de découverte et d'implication collective. Il vise à contribuer à une meilleure cohésion sociale par la valorisation des arts, des savoirs et des cultures.

Ce café culturel sera implanté au 2 ter rue du Moutier. Pour ce faire, la Commune va acquérir le fonds de commerce et en confier la gérance, le montant de l'acquisition étant intégralement financé sur les fonds mobilisés au titre de la charte de co-développement commercial. Cette acquisition du fonds de commerce se situe dans le cadre d'une démarche patrimoniale d'achat des murs de ce local commercial, ce qui permettra de constituer une unité foncière de grande qualité avec les murs de la librairie voisine « Les Mots Passant ».

En organisant des manifestations pluridisciplinaires et transversales, l'association œuvrera à l'animation d'un espace de vie et de rencontre, susceptible de créer des passerelles entre les diverses initiatives locales, et vise à accompagner l'évolution générale de la ville vers l'avantage de mixité sociale et d'ouverture culturelle.

Le projet de café culturel s'oriente sur trois missions principales : l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques et culturelles dans un esprit d'éducation populaire, la valorisation des démarches citoyennes et solidaires (respect des autres et de l'environnement pour un vivre ensemble durable), la coopération et le partenariat avec les acteurs locaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition du fonds de commerce situé 2 ter rue du Moutier, sur la parcelle cadastrée AB 141, au prix de 250 000 €, afin d'y implanter un café culturel.

Direction Générale Développement / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2013003

Signataire : LL/NL/AD

OBJET : Implantation d'un café culturel en centre-ville - Acquisition auprès de Messieurs KHETTAB et LAKHDAR du fonds de commerce situé 2 ter rue du Moutier à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 7 novembre 2012 ;

Vu le courrier de la Commune en date du 23 mai 2013 ;

Vu le courrier des propriétaires du fonds de commerce situé 2 ter rue du Moutier en date du 4 juin 2013 ;

Considérant qu'afin d'accompagner la transformation du centre ville, la Commune a souhaité mener une requalification de son tissu commercial développant l'accueil de commerces structurants dans un urbanisme commercial adapté, en organisant des boucles de circulation et en facilitant les conditions de fonctionnement.

Considérant que dans ce contexte que la Commune souhaite implanter un café culturel en centre ville,

Considérant que face aux enjeux économiques, sociaux et culturels du Grand Paris, le café culturel d'Aubervilliers entend prendre une part active dans la redéfinition du maillage territorial en matière d'espaces de rencontre, de découverte et d'implication collective.

Considérant que le café culturel vise à contribuer à une meilleure cohésion sociale par la valorisation des arts, des savoirs et des cultures,

Considérant que ce café culturel sera implanté au 2 ter rue du Moutier et que pour ce faire la Commune va acquérir le fonds de commerce et en confier la gérance

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir le fonds de commerce situé 2 ter rue du Moutier à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AB 141, appartenant à Messieurs KHETTAB et LAKHDAR.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 250 000 €.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes, qui seront imputées au 203 -2088-90.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 19/07/2013

Publié le 18/07/2013

Certifié exécutoire le : 19/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué